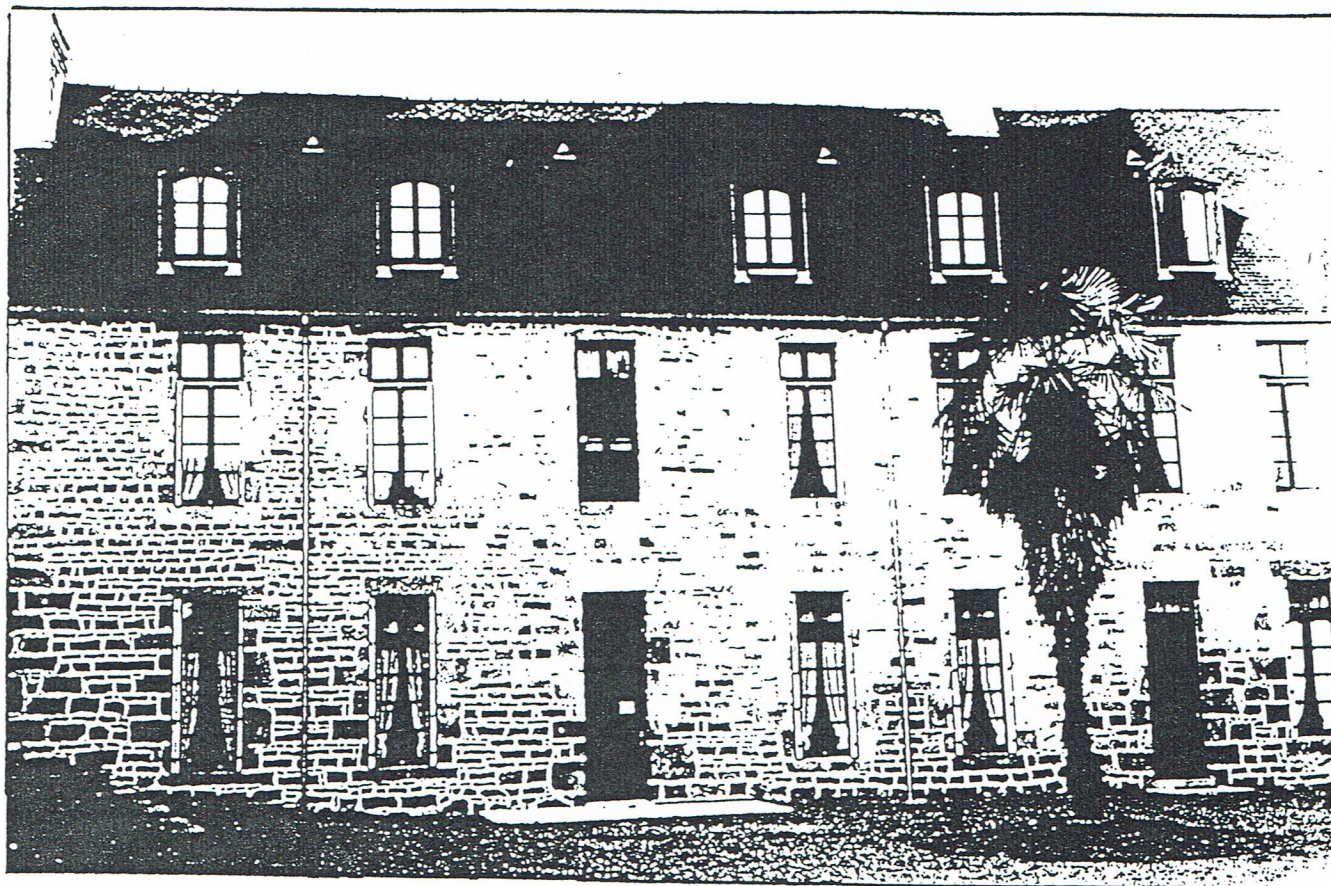


l'echo briac'h

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

n°5 du 26-06-1984

TRIMESTRIEL



LOGEMENT- FOYER RUE D'AVAUGOUR

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Maire ou adjoints	: Mardi-Jeudi - samedi (10h à 12h)
ARIM	: les 1 ^{er} et 4 ^e mardi de chaque mois (9h30 à 12h)
M.S.A.	: Mardi de 10h à 12h
Anciens combattants	: 1 ^{er} mardi de chaque mois à 14h
Sécurité sociale	: Mercredi de 9h à 12h
Caisse d'épargne	: Mercredi et samedi (10h30 à 11h45)
Bibliothèque	: mercredi de 14h à 16h
GRDA	: jeudi de 10h30 à 12h
IVD	: 1 ^{er} jeudi de chaque mois (9h30 à 12 h)

LES PERMANENCES AU DISPENSAIRE

Madame Le Merrer (régime agricole)	: lundi (10h à 12h) et de (14h à 16 h)
Madame Lucia (régime général)	: mercredi (10h à 12h)

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

Réunion du 12 avril 1984

TRAVAUX COMMUNAUX

- Chemin piétonnier : Suite à la visite de la commission des travaux, un accord a été trouvé pour réaliser un chemin piétonnier reliant le lotissement de Coat-Liou à la place de la Gare : les travaux vont commencer rapidement

- Terrain des Sports : Les pelouses des deux terrains de Football étaient en très mauvais état à la fin de la saison. Leur réfection était nécessaire. Elle est réalisée par l'entreprise BUREL de Plérin. Le montant des travaux s'élève à 47 300 F TTC. Par la même occasion le terrain sera agrandi.

VENTES

- Ancienne Perception : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance d'une promesse d'achat de l'ancienne perception donne son accord de vente de ce bâtiment pour 150 000 F

- terrain communal : Suite à la demande de Monsieur René FABRIES, le Conseil décide de lui vendre un pré en bordure de son exploitation. Ce pré d'une superficie de 49 a 40 ca a été vendu 2 500 F

INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Après une année de mandat, les adjoints ont souhaité, qu'en fonction du temps consacré aux affaires municipales et des frais inhérents (déplacement, téléphone) que leur indemnité soit réévaluée.

Robert CHEVANCE	}	50 % de l'indemnité du Maire
Hervé DERRIEN		
Monique DUEGAIN	}	40 % de l'indemnité du Maire
Patrick LE PROVOST		

Auparavant chaque indemnité des adjoints était de 37,5 % de l'indemnité du Maire.

Deux votes ont eu lieu pour fixer ces indemnités.

1) Vote pour le principe de l'augmentation des indemnités

18 votants : II pour 7 contre

2) Vote sur la répartition des indemnités

18 votants : II pour 7 contre

EAUX PLUVIALES :

Le conseil a décidé de réaliser un réseau d'eaux pluviales rue de l'Armor. Les travaux vont commencer en septembre, un appel d'offre est lancé auprès des Entreprises

DIVERS :- Redevance assainissement :

En 1984 : 1 F 55 par M3 d'eau (augmentation de 3 % par rapport à 1983)

- Repas à la cantine scolaire :

maternelle 9F10

primaire 10F30

maîtres 20F60

- Raccordement aux égouts :

Tarif 1984 : 1575F Le précédent tarif (1500F) datait de 1978

- Vente de sable au cimetière :

Le prix de la brouettée de sable est fixé à 8F

Réunion du 4 mai 1984

PROTECTION DES VITRAUX A L'EGLISE :

Les vitraux de l'église paroissiale ont été restaurés après les dégradations commises en début 83 (voir bulletin n°1). Le conseil décide de les protéger par un grillage.

Le devis présenté par les établissements R. CHEVANCE a été retenu, il s'élève à 22880F32.

Ces travaux font l'objet de subventions de l'état et du conseil général.

CURAGE DES FOSSES :

Le conseil municipal a décidé de réaliser en 1984 le curage d'environ 6 kilomètres de fossés. Des priorités ont été retenues à partir des listes présentées en mairie.

LOGEMENT COMMUNAL :

Le logement de Mme Le Gall, directrice de l'école maternelle va être remis en état. Une demande de devis a été réalisée auprès des artisans locaux (plombiers, peintres)

ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRE :

Suite à l'augmentation des abonnements de téléphone, le conseil décide de modifier le montant de la prise en charge communale

Ecole primaire de St Houarneau : 130F

Ecole primaire de Bourbriac : 150F

Le solde étant à la charge de la directrice

SUBVENTIONS :

Aux subventions votées lors de l'établissement du budget, Il faut ajouter :

- Fraternité des malades et handicapés (PLERIN) 1000F

COMMISSION D'URBANISME

La Commission locale d'urbanisme s'est réunie le 10 Mai 1984 et a donné un avis favorable aux dossiers suivants :

Tasset Jean Claude " Ty Martin"
 Didaner Edith " Coat Nestic "
 Simon Emile "route de Coat-Liou " , devra diviser son terrain en 2 lots .
 Keravis Raymond " pour une rénovation à Coat Négaret " , avis favorable sous réserve de la signature d'une convention .

L'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL.

L'Association d'aide à domicile en milieu rural plus connue sous le nom d'Association d'aide familiale rurale a été créée en 1968

Le rôle de cette association est de venir en aide à la mère de famille surchargée, malade, fatiguée, de la remplacer pendant une maternité ou une hospitalisation.

L'intervention se fait à la journée, plus rarement à la demi journée

Le Bureau de l'Association est composé des personnes suivantes :

Présidente Mme A. GARZUEL

Secrétaire Mme M.H. LE COUSTER

Trésorière Mme F. LE DUIGOU

Responsable du travail Mme M.T. LE PARC

L'Association emploie deux aides à temps complet :

Mme Marie Noelle Cillard de Bourbriac

Mme Michèle Le Mener de St Gilles Pligeaux

Les deux personnes sont rémunérées par l'association dont la gestion est entièrement par des personnes bénévoles.

Pour bénéficier de ce service :

Il faut contacter la responsable de travail, Marie Thérèse Le Parc (Tél 43-47-69) qui établit avec la famille une demande de prise en charge auprès des organismes financeurs : caisse de Mutualité sociale Agricole, caisse l'allocation familiale, Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

A l'examen du dossier, l'organisme financeur détermine, en fonction des besoins de la famille, le nombre d'heures accordées.

Parfois, une participation financière est laissée à la famille, elle varie alors en fonction des ressources.

Dans le cas où les caisses n'accordent pas de prise en charge totale malgré le besoin, l'association peut financer quelques heures sur ses propres

OGAF DU PAYS PLIN

OPERATION GLOBALE D'EXTRACTION DES AFFLEUREMENTS ROCHEUX

- Une opération globale dans le cadre de l'O.G.A.F. du Pays Plin (Opération groupée d'Aménagement Foncier des cantons de Bourbriac et St Nicolas) va être lancée au courant du 2ème semestre 1984.
- Une subvention spéciale fixée à 35 % du montant hors taxe du coût des travaux avec un plafond de 5 000 F par exploitation peut vous être octroyée.
- Et par ailleurs certaines possibilités de financement peuvent vous être accordées par vos caisses locales de Crédit Agricole.

AGRICULTEURS, SI VOUS ÊTES INTERESSES PAR L'EXTRACTION DES AFFLEUREMENTS ROCHEUX DANS VOS PARCELLES

• VOUS DEVEZ

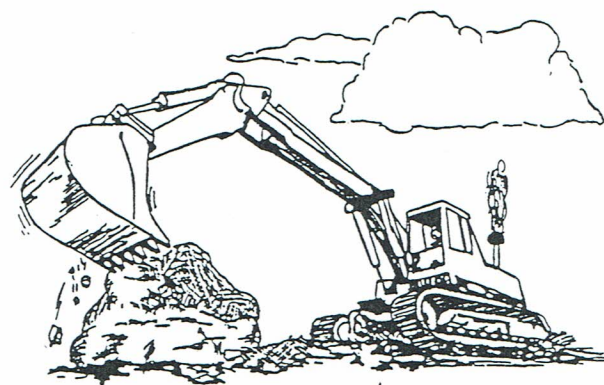
Dans les Meilleurs délais et OBLIGATOIREMENT
avant le 30 JUIN 1984.

- 1) Vous inscrire auprès de votre Mairie en précisant notamment :
 - le numéro des parcelles concernées par ces extractions et la section cadastrale.
 - La surface de ces parcelles.
 - Le nombre de bloc à extraire.
 - Les cultures en place
 - Et le montant global des dépenses que vous envisagez réaliser pour ces travaux.
- 2) Consulter votre caisse locale de Crédit Agricole si vous souhaitez obtenir un financement.

QUELQUES PRECISIONS

- Les agriculteurs concernés seront convoqués à une réunion d'information courant juillet.
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise qui propose le meilleur rapport qualité / prix
- Il n'est pas question de vouloir arracher tous les affleurement rocheux vu le coût de l'heure de bull, il vous appartient de retenir en priorité les affleurements qui a priori, vous paraissent les plus faciles à extraire et dans les parcelles les plus intéressantes

Agriculteurs, cette action peut vous intéresser



Pour plus de renseignement s'adresser à: La D.D.A. Tél : 33-11-88

L.A.D.A.S.E.A. Tél : 74-63-63

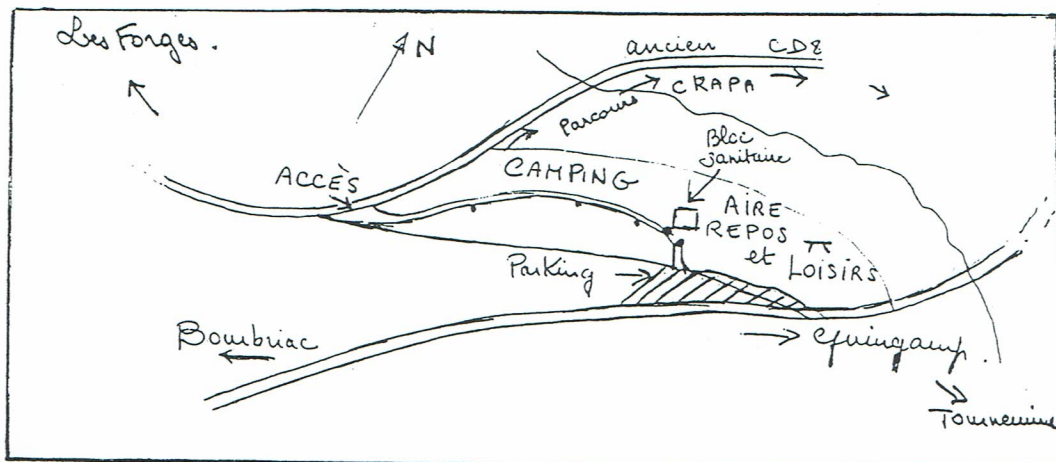
AIRE DE REPOS ET

AIRE NATURELLE DE CAMPING

Une aire de repos et une aire naturelle de camping vont être réalisées au lieu dit "Roz Bérrou" à la sortie de BOURBRIAC, route de GUINGAMP.

Le projet d'étude a été élaboré depuis plusieurs mois, avec l'aide de la Direction Départementale du Tourisme, de la DDA, de la DDE.

- Une aire de repos en bordure de la route de Guingamp composée :
 - ° d'un parking
 - ° d'une aire de jeux pour les enfants et d'un coin pique-nique avec tables et bancs.
- Une aire naturelle de camping située entre la nouvelle et l'ancienne route de Guingamp, l'accès se fera par l'ancienne route.
- Un bloc sanitaire entre l'aire de repos et l'aire naturelle composé de W.C , lavabo, douche, bac à laver.
- Un parcours CRAPA (Circuit de Randonnée et d'Activité de Plein Air) est également prévu, le terrain communal étant assez et accidenté



Le but de cette opération est :

- 1° de donner un essor nouveau au tourisme de la Bretagne intérieure.
- 2° de retenir au maximum les gens de passage et de faire travailler le commerce local
- 3° de diversifier les loisirs pour les habitants de la commune (promenades, jeux d'enfants, parcours CRAPA, tennis, etc...)

Le GIT de l'Argoat (groupement d'intérêt touristique) l'aire de repos, un panneau indiquant les points touristiques avec les monuments historiques et mégalithiques à visiter dans les communes du canton.

La réalisation de l'aire de repos est prévue pour la fin du mois de Juin. Elle sera ouverte dès la première quinzaine de juillet.